

Infos pratiques

A PROPOS DE LA RESTAURATION

Le service restauration sera opérationnel dès le premier jour de la rentrée (soit dès le 31 août pour le primaire). Il est assuré toute l'année le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les menus seront consultables en ligne en amont.

Attention, le service restauration ne pourra plus prendre la responsabilité de traiter toutes les allergies pour la confection des repas (le nombre de demandes particulières étant devenu trop nombreux). Des menus alternatifs seront proposés uniquement à la liste des 5 allergènes ci-après : ☐ sans lait ☐ sans fromage ☐ sans porc ☐ sans viande ☐ sans poisson.

Au primaire, l'inscription des repas sera faite en classe par les enseignants chaque matin. Le service aura lieu de 11h30 à 12h15 ; Les enfants seront servis à table.

Au collège, le service sera continu sous forme de self, de 12h15 à 13h40. Les élèves posséderont une nouvelle carte de repas magnétique rechargeable qu'ils valideront à chaque passage au self. La carte self des anciens élèves sera toujours valide, nous vous invitons donc à la conserver en cas de besoin. Toute perte ou détérioration en cours d'année de la nouvelle carte sera refaite contre un montant de 5€.

Pour inscrire votre(vos) enfant(s) à la cantine dès la rentrée, cocher les jours de passage au self sur la fiche sanitaire élève. Pour les nouvelles familles uniquement : faire un chèque à l'ordre de l'OGEC d'un montant de 10 repas pour les ½ pensionnaires ou de 5 repas pour les occasionnels. Pour les autres familles, vous pourrez charger le compte restauration par CB avec vos codes Ecole Directe

Au cours de l'année scolaire 2026-2027, vous aurez la possibilité de régler : en espèce ou en chèque (au bureau de la comptabilité en période scolaire) ou en CB sur Ecole Directe avec vos codes parents. Vous pourrez utiliser ce mode de règlement en ligne, Ecole directe dès le mois de septembre. Pour les nouvelles familles, un code vous sera communiqué la première quinzaine de la rentrée.

* 4,75 € = le repas en maternelle

* 6,05 € = le repas primaire (5,25 € si 3 enfants à l'institution)

* 6.40 € = le repas collège (5,45 € si 3 enfants à l'institution)

Les familles devront veiller au rechargement des repas en temps voulu. Les repas sont payables à l'avance.

APEL : Association des parents d'élèves

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du courrier qui vous détaille le fonctionnement et l'importance de l'association, pour le bon fonctionnement de l'établissement et le bien-être des enfants. La cotisation annuelle à l'APEL (23,20 €) sera portée sur la facture annuelle avec la scolarité. Ne pas faire de chèque.

Au cas où vous ne souhaiteriez pas être adhérent, nous vous remercions de bien vouloir nous le faire savoir obligatoirement par écrit pour le vendredi 21 août au plus tard. Courrier à joindre impérativement avec le retour de la ou des fiche(s) sanitaire(s) élève.

EXPLOITATION D'IMAGES, ENREGISTREMENTS SONORES ET DONNEES INFORMATIQUES : RGPD UGSEL

L'établissement peut être amené à diffuser ou reproduire des photos ou vidéos représentant leur(s) enfant(s), pour sa communication interne ou externe, comme indiqué sur le contrat de scolarisation.

Au cas où vous souhaiteriez vous opposer à l'exploitation d'images de votre (vos) enfant(s), nous vous remercions de bien vouloir nous le faire savoir par écrit pour le vendredi 21 août au plus tard. Courrier à joindre également impérativement avec le retour de la ou des fiche(s) sanitaire(s) élève.

A PROPOS D'ECOLE DIRECTE :

Grâce à un code confidentiel qui sera communiqué à toutes les nouvelles familles en début d'année scolaire (en même temps que les modalités d'utilisation), les parents peuvent consulter leur situation financière, effectuer un règlement en

ligne, télécharger des documents, et consulter le suivi scolaire de leur(s) enfant(s) collégien(s), (les notes, l'emploi du temps le cahier de texte... ainsi que les retards/absences/sanctions).

Pour tous les anciens inscrits, le code d'accès et les modalités restent inchangés. Nous comptons sur votre vigilance pour vous connecter en utilisant vos identifiants « parents » et non pas ceux de votre(vos) enfant(s) dont les paramètres d'info sont limités. Si vous avez perdu vos codes « parents », se rapprocher du secrétariat qui vous en communiquera de nouveaux.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES :

Le Sacré Cœur est desservi deux fois par jour par les bus des transports scolaires avec le réseau SMMAG et M'RESO:

La dépose le matin et la ramasse après les cours le soir se fait sur la place du champ de Mars (Place de la Mairie) à 150 mètres de l'établissement avec un parcours sécurisé par un trottoir.

Pour les horaires et les lignes de bus, nous vous invitons à les consulter sur le site internet www.reso-m.fr. Attention, les lignes de bus et horaires de notre site sont donnés à titre indicatif et concernent la dernière année.

Les élèves qui prennent le transport scolaire doivent avoir sur eux leur carte OÙRA, et la présenter au valideur du bus à chaque montée. Nous vous invitons dès à présent à vous en occuper, si ce n'est pas déjà fait.

L'ASSURANCE SCOLAIRE :

Depuis septembre 2017, l'assurance individuelle accident de votre (vos) enfant(s) est prise en charge dans le contrat d'assurance globale de l'établissement. Pour la rentrée, vous n'aurez donc pas besoin de nous fournir une attestation d'assurance scolaire.

Nous vous invitons donc à faire le nécessaire auprès de votre compagnie d'assurance afin de ne pas renouveler l'assurance scolaire qui ne ferait que double emploi.

La couverture des garanties est consultable sur notre site : onglet « assurance scolaire ». (Abeille assurance Cabinet VIALLET Assurances à la Tronche)

L'assurance responsabilité civile reste celle déjà choisie par vos soins (souvent incluse dans le contrat habitation).

REDUCTION SUR LES FRAIS DE LA SCOLARITE

Afin de vous faire bénéficier d'une réduction sur les frais de scolarité, pour les familles ayant un (des) enfant(s) scolarisé(s) dans un établissement privé autre que le Sacré Cœur de St Jean de Moirans, nous fournissons obligatoirement un certificat de scolarité à la rentrée et au plus tard le 11 septembre

Attention, passé ce délai du 11 septembre, la remise sur le tarif de la scolarité ne pourra plus être appliquée.

LE CALENDRIER DES REUNIONS DE RENTREE

Côté collège, les réunions ont été fixées aux dates ci-dessous et débiteront à 17h30.

6° : lundi 07 septembre

5° : mardi 08 septembre

4° : jeudi 10 septembre

3° : lundi 14 septembre

Côté primaire, les dates vous seront communiquées le jour de la rentrée.

Attention : fermeture établissement pour une journée pédagogique primaire et collège le vendredi 16 octobre

Nous espérons avoir répondu à toutes vos questions et profitons de cet échange pour vous souhaiter un très bel été. Bonnes vacances à tous.

Xavier Pesenti,
Directeur du primaire

Rémy Strippoli,
Directeur du collège

Cathy Garcin
Secrétaire

ECOLE PRIVEE du SACRE COEUR
Le Morel
38430 ST JEAN DE MOIRANS
Tél 04 76 35 32 55



INSTITUTION SACRÉ-COEUR
165, chemin Le Morel
SACRÉ-COEUR 38430 St Jean de Moirans
Tél 04.76.35.32.55



Ecole et Collège
du Sacré-Cœur
165 Chemin Le Morel
38430 Saint Jean de Moirans
Tél: 04.76.35.32.55

